

GATINEAU
POUR
LA
VIE



Modification de l'utilisation de l'eau potable pour des fins d'arrosage

Objectif de présentation: Recommandation

Service de l'eau et des
matières résiduelles

Comité plénier – 4 février 2025



Objectif de la présentation



Recommandation

- Présenter l'étude comparative réalisée en lien avec la résolution numéro CM-2024-325, adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 avril 2024, mandatant l'administration à modifier le Règlement 482-2009 pour la saison 2025.
- Entériner la recommandation de modifier le règlement numéro 482-2009 concernant l'utilisation d'eau potable.

Mise en contexte

- Réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne (Objectifs SQEEP);
 - assurer une gestion durable de la ressource et des actifs municipaux pour garantir la pérennité des services d'eau aux citoyens et aux générations futures.
 - Resserrer la quantité d'eau distribuée dans un contexte mondial des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable.
- Atteinte du plateau de la réduction de consommation de l'eau potable à la Ville de Gatineau avec les efforts fournis depuis 2017.
- Action 18 du Plan de Gestion de l'eau 2024-2029 de la Ville de Gatineau: Diminuer la dépendance à l'usage de l'eau potable pour des fins d'arrosage extérieur.
- Alignement avec les recommandations du Plan d'action municipale pour le système d'alimentation durable présenté au comité plénier en avril 2023.

Mise en contexte

Historique

- **5 mai 2009:** Adoption du règlement numéro 482-2009 concernant l'utilisation de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau
- **19 mai 2010:** Amendement du règlement pour permettre l'arrosage à des fins récréatives et clarifier les conditions d'utilisation des bornes d'incendie.
- **9 octobre 2021:** Amendement du règlement pour réduire la consommation d'eau potable.
 - Éviter le gaspillage d'eau;
 - Limiter l'arrosage avec permis d'une nouvelle pelouse à 4h/jour;
 - Encadrer l'utilisation de l'eau pour certains types de commerces (centre de jardin);
 - Interdire l'arrosage des terrains de golf, pépinières, gazonnières ou tout autre terrain destiné à la culture de végétaux

Mise en contexte

Historique

- **20 février 2024** : Avis de Proposition déposé par M. le conseiller Marc Bureau pour modifier le Règlement numéro 489-2009 concernant l'utilisation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau afin de revoir l'encadrement de l'arrosage mécanique extérieur.
- **16 avril 2024** Résolution du conseil municipal (CM-2024-325) de la ville de Gatineau mandatant l'administration a rédigé un projet de règlement modifiant l'ensemble du Règlement numéro 482-2009 concernant l'utilisation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau pour la saison 2025, selon l'échéancier présenté par le service de l'eau et des matières résiduelles.
- **24 avril 2024**: Amendement du règlement pour augmenter le tarif du permis d'arrosage pour nouvelle pelouse.

Mise en contexte

Pourquoi nous sommes ici

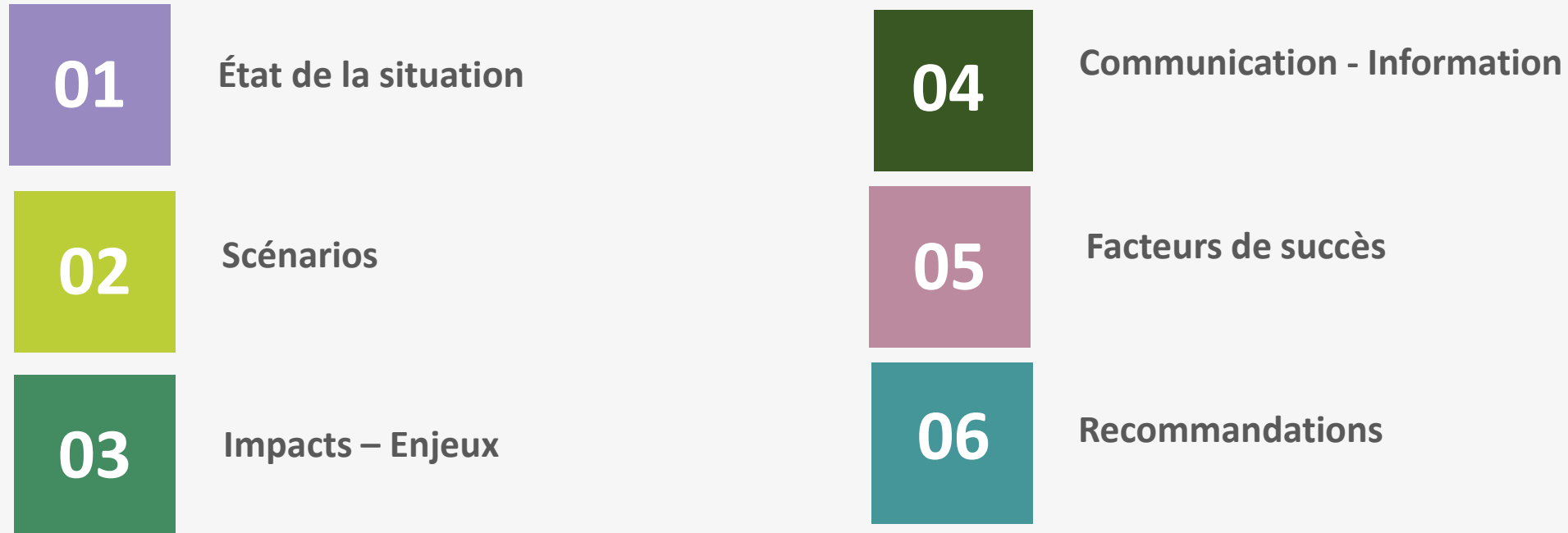
Conformité avec la SQEEP

Présence des définitions pertinentes et concordance des restrictions recommandées
Atteinte de l'objectif de réduction de 20 % de l'utilisation d'eau potable de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)

Adoption de bonnes pratiques

Utilisation responsable de l'arrosage mécanique
Contrôle de la consommation d'eau durant la nuit par l'arrosage automatique
Pratique écoresponsable de l'arrosage

Plan de la présentation



État de la situation



GATINEAU

01

Étude comparative des règlements municipaux

Villes consultées et SQEEP

Villes québécoises

Québec : 574 482 hab.

Longueuil : 264 516 hab.

Shawinigan : 51 149 hab.

Trois-Rivières : 144 472 hab.

Villes des autres provinces

Burnaby : 270 264 hab. (C-B)

Ottawa : 1 046 440 hab. (Ontario)

Vaughan : 344 930 hab. (Ontario)

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)

Modèle de règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable



01

Étude comparative des règlements municipaux

Utilisation de compteurs

- Aucune des 4 villes québécoises n'utilise de compteurs d'eau
- Toutes les villes canadiennes (3) utilisent des compteurs d'eau

	Pourcentage d'UO ¹ résidentielle	Taxation au volume supplémentaire
Burnaby	Moins de 10 % (installation en cours)	Non (ICI uniquement)
Ottawa	100 %	Oui (tarif progressif)
Vaughan	100 %	Oui

¹ UO : Unité d'occupation : Chaque habitation unifamiliale ou logement d'immeubles multilogements localisés

01

Étude comparative des règlements municipaux

3 types d'arrosage

« **Arrosage manuel** »: arrosage au moyen d'un boyau d'arrosage, relié au réseau de distribution, tenu manuellement en tout temps par une personne physique.

« **Arrosage mécanique** »: tout appareil d'arrosage, relié au réseau de distribution, **qui doit être mis en marche et arrêté manuellement** sans devoir être tenu à la main pendant la période d'utilisation.

« **Arrosage automatique** » : tout appareil d'arrosage, relié au réseau de distribution, **actionné automatiquement**, y compris les appareils électroniques ou souterrains.



01

Étude comparative des règlements municipaux

Imposition d'horaires d'arrosages

	Pelouse	Potagers	Fleurs, arbres, arbustes
Burnaby	Manuel 3h/semaine automatique 2h/semaine	Manuel en tout temps	Manuel en tout temps automatique 4h/jour
Longueuil	4h/semaine	Manuel en tout temps, automatique 4h/semaine	
Québec	2h/semaine	Manuel en tout temps, mécanique et automatique 6h/semaine	
Ottawa	Aucune imposition		
Shawinigan	Interdiction	Manuel en tout temps, mécanique et automatique 6h/semaine	Manuel en tout temps, mécanique 6h/semaine, automatique interdit
Trois-Rivières	4h/semaine	Manuel en tout temps, mécanique et automatique 4h/semaine	
Vaughan	Manuel en tout temps, mécanique et automatique 18h/semaine		
Modèle de règlement SQEEP	Mécanique 3h/semaine (1 jour/semaine) Automatique 3h/semaine (1 jour/semaine)	Manuel en tout temps	Manuel en tout temps Mécanique 9h/semaine (3 jours/semaine) Automatique 9h/semaine (3 jours/semaine)
Gatineau – actuel	Manuel tous les jours sauf les lundis Mécanique 6h/semaine (3 jours/semaine)		


GATINEAU

01

Étude comparative des règlements municipaux

Mode de restriction des permis d'arrosage pour nouvelle pelouse

	Permis d'arrosage
Burnaby	21 jours, 1 renouvellement
Longueuil	15 jours, 20 \$
Québec	30h à 21 jours
Ottawa	Non
Shawinigan	10 à 15 jours, 0 à 45 \$
Trois-Rivières	14 à 21 jours, 25 à 55 \$
Vaughan	Déroations
Modèle de règlement SQEEP	15 jours
Gatineau – Actuel	14 jours à 25,50 \$ (2025)

- Preuves et justificatifs demandés dans la moitié des villes
- Permission d'arrosage pour la lutte antiparasites et les nouvelles semences pour toutes les villes
- Entre 150 et 1000 demandes/an
*** Très variable d'une ville à l'autre***



01

Étude comparative des règlements municipaux

Contrôle du respect de la réglementation

- 5 villes sur 7 ont une brigade de conservation de l'eau en période estivale
- 2 villes sur 7 ont des compteurs d'eau avec une tarification au volume d'eau consommé.
- 3 villes sur 5 donnent des amendes (Shawinigan, Trois-Rivières et Burnaby).
 - Politique de sensibilisation préférée aux amendes (preuves)
 - Réduction des infractions observée (partiellement liée à la météo)
- **Gatineau:**
 - **Sensibilisation en réponse aux requêtes des citoyens (infraction non constatée)**
 - **Amende lors d'infractions constatées par les préposés à la réglementation lors de la surveillance.**

Scénarios - Options



GATINEAU

Maintien de la réglementation actuelle – statu quo

Option 1

Définition

« Arrosage manuel » : arrosage au moyen d'un boyau d'arrosage tenu manuellement en tout temps par une personne physique

Type d'arrosage

« Arrosage mécanique » toute forme d'arrosage autre que l'arrosage manuel.

Définition

Aucune définition, le règlement fait mention de:

Type de végétaux

un jardin, un gazon, une pelouse, un arbre, un arbuste ou toute autre végétation similaire

Maintien de la réglementation actuelle – statu quo

Option 1

Horaire d'arrosage

« Arrosage manuel »

- Permis tous les jours sauf les lundis

« Arrosage mécanique »

- Permis 2 heures par jour, 3 jours par semaine

- Total de 6 h par semaine

*** l'utilisation d'une minuterie est permise ***

Maintien de la réglementation actuelle – statu quo

Option 1

Calendrier d'arrosage mécanique

		Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre pair								
	Mécanique			3h à 5h		3h à 5h		3h à 5h
Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre impair								
	Mécanique	3h à 5h			3h à 5h		3h à 5h	

Note: l'utilisation d'une minuterie est permise

Maintien de la réglementation actuelle – statu quo

Option 1

Permis d'arrosage pour nouvelle pelouse

Autorisé pour les détenteurs d'un permis d'arroser

- Manuellement en tout temps;
- Mécaniquement tous les jours entre 3 h et 5 h ainsi qu'entre 20 h et 22 h;
- Mécaniquement pendant toute la journée de l'installation implantée à l'aide de gazon en plaques.

Resserrement réglementaire lors de l'arrosage

Option 2

Définition Type d'arrosage

« **Arrosage manuel** »: arrosage au moyen d'un boyau d'arrosage, relié au réseau de distribution, tenu manuellement en tout temps par une personne physique.

« **Arrosage mécanique** »: tout appareil d'arrosage, relié au réseau de distribution, **qui doit être mis en marche et arrêté manuellement** sans devoir être tenu à la main pendant la période d'utilisation.

« **Arrosage automatique** » : tout appareil d'arrosage, relié au réseau de distribution, **actionné automatiquement**, y compris les appareils électroniques ou souterrains.

Resserrement réglementaire lors de l'arrosage

Option 2

Dispositifs constituant un arrosage automatique

Système équipé des dispositifs suivants:

- Détecteur d'humidité ou interrupteur automatique en cas de pluie
- Dispositif anti-refoulement pour empêcher toute contamination du réseau de distribution
- Vanne électrique pour la commande automatique
- Robinet à fermeture manuelle (accessible de l'extérieur)

*** les systèmes non conformes au règlement pourront être utilisés jusqu'au 1^{er} mai 2027 ***

Resserrement réglementaire lors de l'arrosage

Option 2

Définition

« Gazon » ou « pelouse » : terrain couvert d'herbe maintenue rase par des fauches fréquentes.

Type de végétaux

« Potager » ou « jardin potager » : parcelle de terre destinée exclusivement à la culture des légumes, des plantes comestibles et de certains fruits pour la consommation familiale.

« Autres végétaux » toutes espèces végétales, autres que gazons, pelouses ou végétaux cultivés dans un potager ou un jardin potager, susceptibles d'être arrosées.

Resserrement réglementaire lors de l'arrosage

Option 2

Horaire d'arrosage

« Arrosage manuel »

- Permis tous les jours sauf les lundis

« Arrosage mécanique »

- Permis 2 heures par jour, 2 jours par semaine
- Total de 4 h par semaine

*** l'utilisation d'une minuterie est interdite ***

« Arrosage automatique »

- Permis 2 heures par jour, 1 jour par semaine
- Total de 2 h par semaine

Resserrement réglementaire lors de l'arrosage

Option 2

Calendrier d'arrosage mécanique et automatique

		Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre pair								
	Arrosage automatique			3h à 5h				
	Arrosage mécanique			20h à 22h			20h à 22h	
Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre impair								
	Arrosage automatique				3h à 5h			
	Mécanique	20h à 22h			20h à 22h			

Resserrement réglementaire lors de l'arrosage

Option 2

Permis d'arrosage pour nouvelle pelouse

Autorisé pour les détenteurs d'un permis d'arroser

- Manuellement en tout temps;
- Mécaniquement tous les jours entre 8h et 10h ainsi qu'entre 20h et 22h;
- Automatiquement tous les jours entre 3h et 5h
- Mécaniquement ou automatiquement pendant toute la journée de l'installation implantée à l'aide de gazon en plaques.

Comparaison des options proposées

- Potagers et Autres Végétaux

Options		Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Option 1 Statu quo	Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre pair								
	Mécanique avec minuterie			3h à 5h		3h à 5h		3h à 5h	
	Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre impair								
	Mécanique avec minuterie	3h à 5h			3h à 5h		3h à 5h		
Option 2 Resserrement	Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre pair								
	Automatique (Système Conforme a la définition)			3h à 5h					
	Mécanique sans minuterie			20h à 22h			20h à 22h		
	Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre pair								
	Automatique				3h à 5h				
	Mécanique sans minuterie	20h à 22h			20h à 22h				



Comparaison des options proposées - Pelouse

Options		Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Option 1 Statu quo	Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre pair								
	Mécanique avec minuterie			3h à 5h		3h à 5h		3h à 5h	
	Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre impair								
	Mécanique avec minuterie	3h à 5h			3h à 5h		3h à 5h		
Option 2 Resserrement	Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre pair								
	Automatique (Système Conforme a la définition)			3h à 5h					
	Mécanique sans minuterie			20h à 22h			20h à 22h		
	Immeuble dont l'adresse se termine par un chiffre pair								
	Automatique				3h à 5h				
	Mécanique sans minuterie	20h à 22h				20h à 22h			



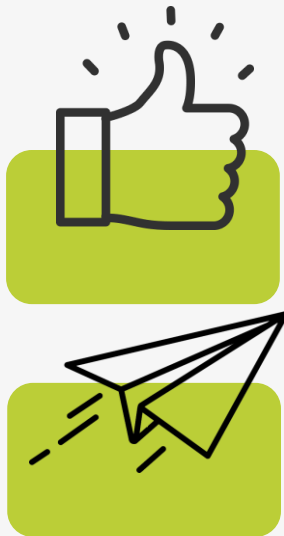
Impacts et enjeux



GATINEAU

Avantages et opportunités

Option 1



1. Aucun

Option 2

1. Réduction de la consommation d'eau potable liée à l'arrosage (horaire d'arrosage)
2. Diminution de l'arrosage en temps de pluie (arrosage automatique)
3. Sensibilisation des citoyens aux pratiques d'arrosage écoresponsables.
4. Possibilité éventuelle d'encadrer l'arrosage en fonction des types de végétations.

Enjeux et inconvénients

Option 1



1. Consommation d'eau qui a atteint un plateau
2. Surconsommation d'eau la nuit



Option 2

1. Gestion du changement:
 - a) Nouvelle contrainte dans la pratique d'arrosage
 - b) Acceptabilité et compréhension des citoyens aux nouvelles règles d'arrosage

Impacts – ressources humaines

Option 1



1. Aucun

Option 2

1. Formation des préposés à la réglementation

Impacts – coûts



Option 1

1. Coût de production de l'eau potable (consommation de nuit élevée)

Option 2

1. Campagne d'information et de sensibilisation (Prévu au budget)
2. Mise à jour de la documentation

Impacts – citoyens

Option 1



1. Aucun

Option 2

1. Adaptation au nouvel horaire
2. Installation manuelle de l'arrosoir pour l'arrosage mécanique
3. Achat d'un système automatique pour l'arrosage de nuit (optionnel)

Communication - Information



GATINEAU

Communication - Information

Rédaction du communiqué en vue de l'adoption de l'amendement du règlement au conseil municipal

Élaboration de la stratégie de communication par le SCOM

Formation interne des employés de première ligne

Déploiement de la campagne de communication et sensibilisation auprès des citoyens

Échéancier



GATINEAU

Échéancier

18 février
2025

Avis de motion de l'amendement du règlement au conseil municipal

18 mars
2025

Adoption de l'amendement du règlement au conseil municipal

19 mars au
30 avril
2025

Préparation de la campagne de communication et de sensibilisation
Mise à jour des outils de communication

1^{er} mai
2025

Application du règlement

- Diffusion de la campagne d'information et
- Début de la sensibilisation auprès des citoyens

Facteurs de succès



GATINEAU

Application du règlement amendé

- Sensibilisation des citoyens
- Acceptabilité du changement par les citoyens
- Surveillance
- Intervention en cas d'infraction au règlement
 - Tolérance: Rappel pour les infractions constatées en lien avec les nouvelles exigences d'arrosage **lors de la première infraction pour la saison estivale 2025.**
 - Tolérance zéro: Constat d'infraction pour les infractions constatées en lien avec les exigences d'arrosage actuellement en vigueur. ***Exemple: arrosage manuel le lundi.***

Bonnes pratiques écoresponsables de l'arrosage

Techniques d'arrosage	
Maintenir un arrosage uniforme	La plupart des plantes ont besoin d'un arrosage uniforme. Laisser légèrement sécher avant d'arroser favorise la croissance des racines des plantes.
Arroser plus rarement	Pour un parterre de fleurs, une à deux séances d'arrosage par semaine sont généralement suffisantes Mieux vaut arroser plus rarement mais plus efficacement
Arroser tard le soir ou tôt le matin	Arrosez un sol froid le soir ou tôt le matin, limite l'évaporation de l'eau. Meilleure absorption de l'eau par les plantes De 4h à 10h serait la période de la journée où l'évaporation est la plus faible
Ne pas arroser les feuilles Garder les feuilles au sec	Les feuilles humides peuvent devenir malades si elles restent humides la nuit (développement de moisissures sur la feuille). Les feuilles humides au soleil peuvent développer des marques de brûlures légères (effet de concentration des rayons provoqué par les gouttelettes d'eau).
Bien doser la quantité d'eau pour l'arrosage	L'eau doit atteindre les racines en quantité suffisante Pour un arrosage approprié les plantes doivent disposer d'une terre uniformément humide
Répartir l'arrosage de son jardin	L'eau a besoin de temps pour s'infiltrer dans le sol. Pour éviter les ruissellements d'eau, il est préférable d'arroser régulièrement chaque partie du jardin par alternance
Cibler un arrosage réparti sur les racines	Arroser à un seul endroit conduit à une croissance des racines irrégulière et une moins bonne absorption des nutriments du sol Nécessité d'arroser tout autour de la plante et répartir l'eau
Économiser l'eau en arrosant	Surveiller le taux d'humidité des sols pour n'arroser qu'en cas de besoin
Éviter l'excès d'eau	Un excès d'eau empêche les racines à l'extérieur du sol de respirer : les cellules des racines se noient sans oxygène
Utiliser des sols de qualité riche en argile	Un sol riche en minéraux argileux permet la conservation de l'eau (quantité et uniformité)

Recommendations



GATINEAU

CP-EMR-2025-003

Autoriser le service de l'eau et des matières résiduelles à modifier le règlement numéro 482-2009 concernant l'utilisation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau avec l'option 2:

- Ajout et modification des définitions
- Resserrement des horaires d'arrosage.

Annexes



GATINEAU

Une bonne préparation du sol

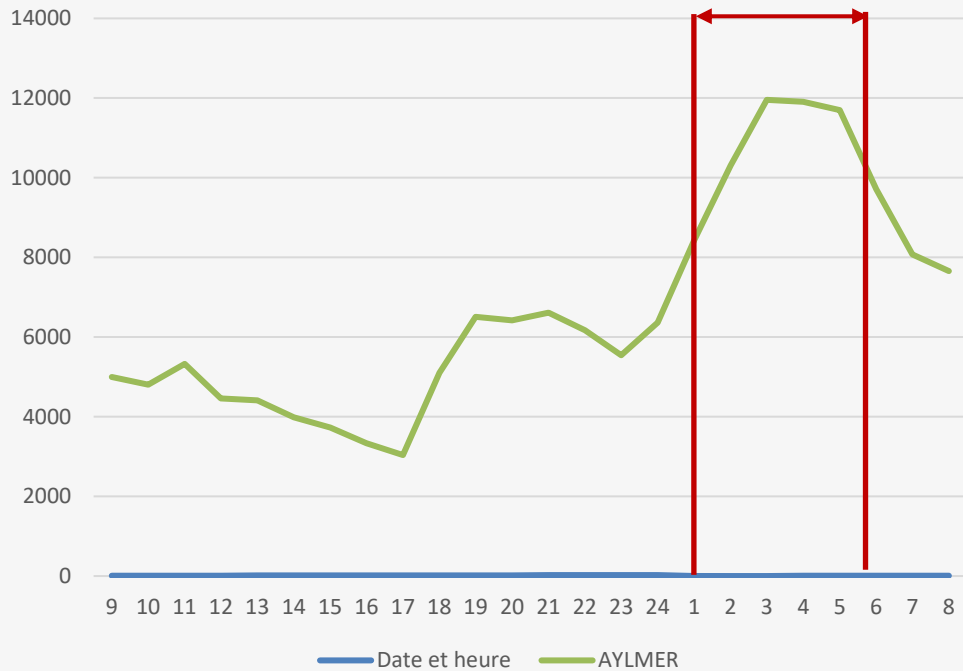
Préparation	Modalités	Avantages
Binage	Aérer la terre en cassant sa croûte	Permet à l'eau d'arrosage de pénétrer plus en profondeur Limite l'évaporation de l'eau d'arrosage
Paillage naturel	Placer au pied des plantes des matériaux organiques et minéraux pour les nourrir et/ou les protéger	Réduit les besoins d'arrosage en période sèche Limite l'évaporation de l'eau du sol Évite l'apparition de "mauvaises herbes" Crée un habitat propice au développement d'insectes alliés.
Déchaumer	Enlever la chaume du gazon	Améliore la circulation de l'eau, de l'air et des nutriments Prévient des maladies et des parasites Favorise la croissance du gazon
Ajout de matière organique	Déposer du compost au pied des plantes	Améliore la texture et la qualité du sol Favorise le drainage de l'eau de pluie et la sa rétention dans le sol Favorise l'aération du sol et la croissance des plantes

Un choix des végétaux adapté à l'environnement

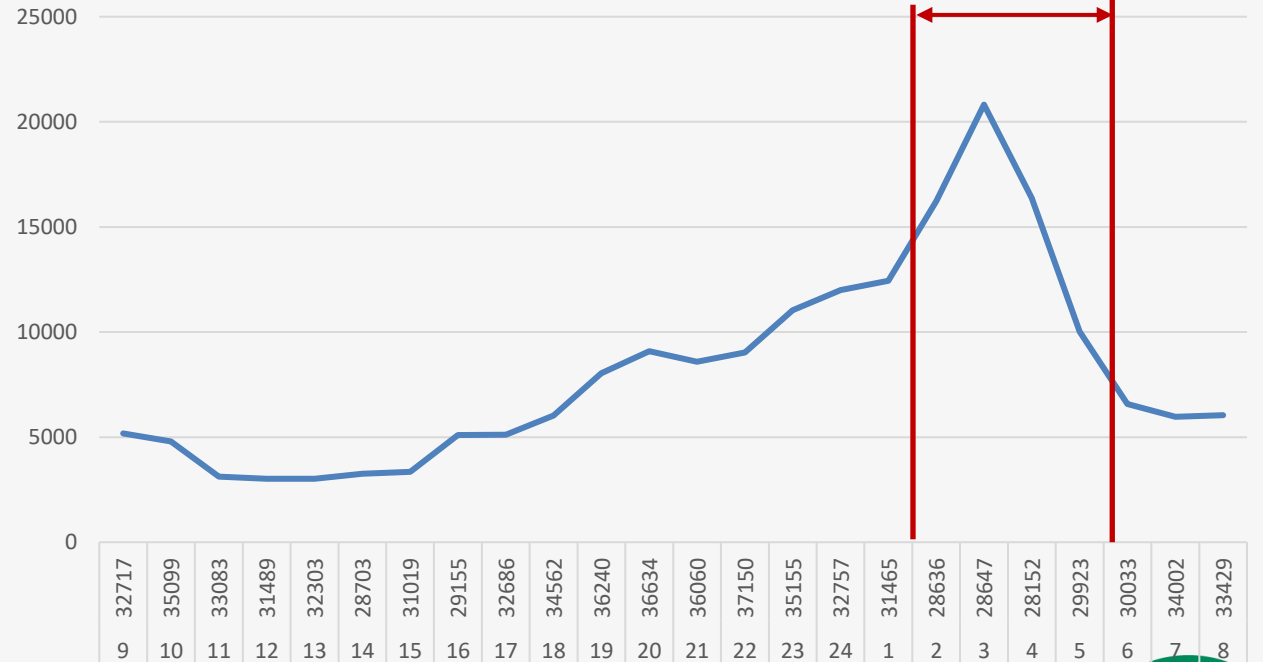
Plantes	Besoins en eau
Légumes	Besoins variables (0 à une dizaine de litre d'eau au m ²), fonction du type de légume et de stade de croissance. Besoin plus important (2 fois) à maturité qu'en période de croissance.
Fleurs	Besoins journaliers moyens des fleurs (saufs rocaille et fleurs rustiques) en eau varient de 2 à 6 litres d'eau au m ²
Arbustes et arbres fruitiers	Besoins en eau des arbustes et arbres fruitiers est nécessaire les 2 premières années de plantation Par la suite arrosage nécessaire uniquement si peu à très peu de précipitation
Arbres feuillus	Besoin en eau dans les 2 à 3 ans suivant la plantation
Grands conifères	Arrosage des conifères en automne si les précipitations sont < 50 mm par 15 jours
Semis	Sol humide en permanence, sans être détrempé
Pelouse	Besoin d'env.2,5 cm d'eau par sem Tonte à 8 mm pour résister à une période de sécheresse
Plante en pot	Éviter de laisser le sol s'assécher entre 2 arrosages Privilégier les pots avec réservoir

Profil de consommation en saison estivale

Consommation Aylmer
Plage horaire de grande consommation. Arrosage

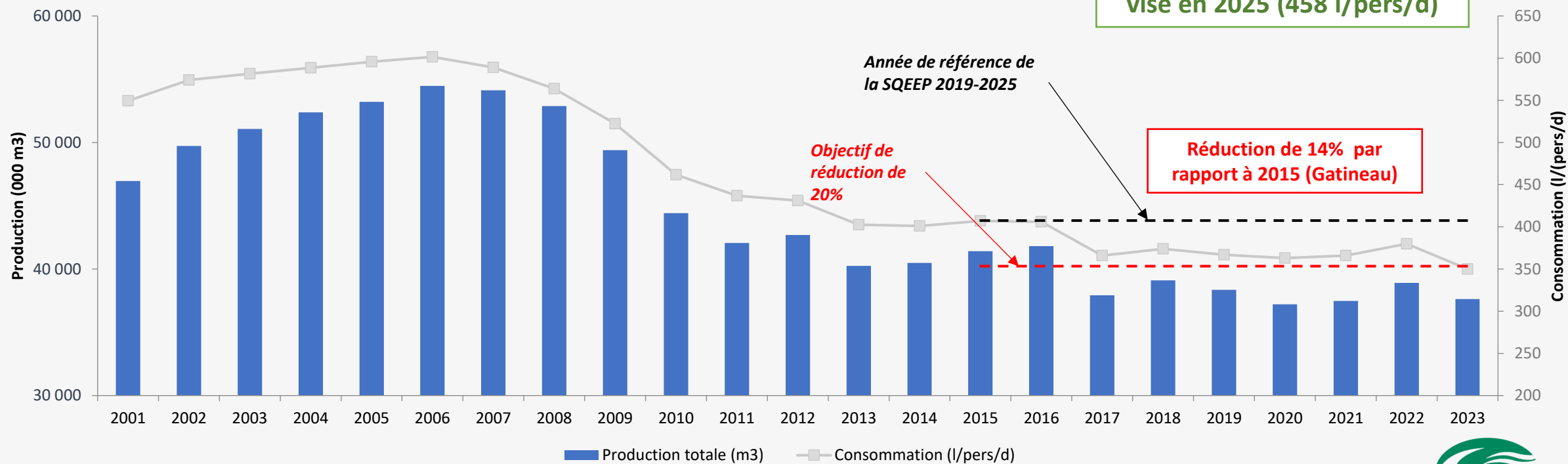


Consommation Hull
Plage horaire de grande consommation. Arrosage



Eau potable distribuée

Quantité d'eau distribuée depuis 2001



Comparaison des options proposées- nouvelle pelouse avec permis

Options		Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Option 1 Statu quo	Mécanique avec minuterie	3h à 5h et 20h à 22h	3h à 5h et 20h à 22h	3h à 5h et 20h à 22h	3h à 5h et 20h à 22h	3h à 5h et 20h à 22h	3h à 5h et 20h à 22h	3h à 5h et 20h à 22h
Option 2 Resserrement	Automatique	3h à 5h	3h à 5h	3h à 5h	3h à 5h	3h à 5h	3h à 5h	3h à 5h
	Mécanique sans minuterie	8h à 10h et 20h à 22h	8h à 10h et 20h à 22h	8h à 10h et 20h à 22h	8h à 10h et 20h à 22h	8h à 10h et 20h à 22h	8h à 10h et 20h à 22h	8h à 10h et 20h à 22h